



# Alerte : première application de directive permettant la ponction des comptes bancaires

By *Mickael - Fondateur de News360x* - mar 6, 2015



Par **Philippe Herlin**

Nous avons alerté ici en [décembre 2013](#) à propos de la [Directive sur le redressement et la résolution des crises bancaires](#) (BRRD pour Bank Recovery and Resolution Directive). Ce texte européen inscrit qui s'est produit à Chypre en avril 2013, on s'en rappelle : le système bancaire en faillite s'était sollicitant les actionnaires et les détenteurs d'obligations – rien de plus normal – mais aussi en p

les déposants avec la confiscation des comptes de plus de 100.000 euros. Il s'agit là d'un vol pu une remise en cause du droit de propriété. Et si le plancher de 100.000 euros peut rassurer la p épargnants, il s'agit pourtant d'une illusion qui pourrait s'évanouir devant l'ampleur des pertes : l'époque avait bénéficié de 10 milliards d'euros d'aide de l'UE et du FMI (soit les deux tiers de sc qui pourrait verser une somme équivalente à un grand pays comme l'Espagne, l'Italie ou la Fran connaissait une crise comparable ?

L'épisode chypriote a servi de répétition générale et désormais tous les pays européens peuvent cette méthode. La transposition de la directive dans les droits nationaux doit intervenir au 1er j au plus tard, mais l'Autriche a devancé cette date car, justement, une de ses banques connaît d difficultés. Hypo Alpe Adria a été nationalisée en 2009 suite à des investissements hasardeux, n dans les Balkans (son chiffre d'affaires est passé de 1,87 milliard d'euros en 1992 à 43,3 milliar 2008 !). Après plusieurs renflouements pour un total de 5,5 milliards d'euros, le gouvernement annoncé dimanche dernier qu'il ne verserait plus un euro et que la banque était placée « en rési Celle-ci a immédiatement annoncé qu'il pourrait lui manquer jusqu'à 7,6 milliards d'euros de for

Ce ne sont pas les actionnaires qui assumeront la perte (l'Etat détient la banque en totalité) ma ont souscrit les obligations émises par la banque, et pour eux le préjudice sera de l'ordre de 50 bien joué : sans cette directive, l'Etat aurait du payer ! A priori les déposants ne seraient pas co fois, mais l'avertissement doit porter : la directive « BRRD » a été appliquée en Europe pour la p sans prévenir, sans concertation, en l'espace d'un week end. Pour un Etat la tentation s'avère tr peut arrêter les frais et faire reposer la perte sur les actionnaires, les détenteurs d'obligations et éventuellement, les déposants. On ne prendra pas un grand risque en pariant que cette directiv nouveau utilisée en Europe.

La décision du gouvernement autrichien ce 1er mars se révèle, à proprement parler, historique i c'est bizarre, les grands médias n'en disent pas un mot... Désormais nul épargnant européen ne que sa banque peut être mise « en résolution » et ses comptes possiblement ponctionnés, le ter annonce au journal télévisé un dimanche soir. Non la crise n'est pas terminée, mais désormais l reportent le renflouement des banques sur les actionnaires, les détenteurs d'obligations bancair épargnants, le plus légalement du monde, chacun est prévenu.



### Mickael - Fondateur de News360x

<http://news360x.fr/>

Passionné d'histoire, d'économie et de géopolitique



